CONSEIL NATIONAL MIXTE

RAPPORT ANNUEL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

2024-2025

LES SYNDICATS ET LES EMPLOYEURS TRAVAILLENT ENSEMBLE

TABLE DES MATIÈRES

Revue de l'année 2
Mandat 5
Gouvernance 6
Structure organisationnelle 7
Membres du Conseil national mixte 8
Membres du Comité exécutif 9
Président(e)s des comités et conseils de gestions 10
Réalisations des comités de travail et conseils de gestion 11
- Comité des Directives sur le service extérieur 13
- Comité des voyages en service commandé 14
- Comité sur la réinstallation 15
- Comité des postes isolés et des logements de l'État 16
- Comité des langues officielles 17
- Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi 17
- Comité pangouvernemental en matière de santé et de sécurité au travail 18
- Comité de la santé et de la sécurité au travail 18
- Comité du réaménagement des effectifs 19
- Comité des relations syndicales-patronales 19
- Conseil de gestion du Régime de soins dentaires 20
- Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité 20
- Comité des partenaires du Régime de soins de santé de la fonction publique 21
- Comité technique du Régime de soins de santé de la fonction publique 21

Formation du CNM 22
Communications et prise de contact 23
Appendice – Calendrier de planification annuel 2025-2026 i

REVUE DE L'ANNÉE

du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

Estimés membres du Conseil,

J'ai l'honneur de déposer le rapport annuel de la secrétaire générale pour 2024-2025. Le présent rapport vise à fournir un aperçu des activités du Conseil national mixte (CNM) et à souligner ses réalisations au cours de la dernière année, du 1er avril 2024 au 31 mars 2025. Le rapport comprend le calendrier annuel de planification pour 2025-2026, qui a été approuvé par le Comité exécutif et ratifié par le Conseil en juin 2025 (voir l'annexe). Ce calendrier décrit les priorités du Conseil pour l'année à venir et les tâches à entreprendre par les divers comités de travail et conseils de gestion du CNM.

Le CNM est une organisation distincte gérée conjointement par la partie patronale et la partie syndicale, où toutes les affaires relevant de sa compétence sont examinées et réglées conjointement. Le CNM a prospéré dans le secteur public fédéral en raison de son accent sur les préoccupations à l'échelle de la fonction publique qui sont cohérentes dans l'ensemble des différents ministères et des différentes régions. Le CNM joue un rôle essentiel dans la promotion de l'échange de renseignements, de la consultation et de la collaboration entre la fonction publique fédérale en tant qu'employeur et les agents négociateurs fédéraux représentant environ 295 000 fonctionnaires au Canada. Depuis plus de 80 ans, les parties ont réussi à conclure des ententes sur de nombreuses conditions d'emploi, ainsi que sur des avantages liés à la santé, grâce à un cadre de collaboration. Même si ces réalisations peuvent être difficiles, les parties sont demeurées concentrées sur des intérêts communs avec l'objectif commun d'améliorer les conditions de travail pour toutes les personnes dans la fonction publique.

Tout au long de cette année, les comités de travail et les conseils de gestion du CNM ont poursuivi avec diligence leur travail, se réunissant régulièrement. De plus, les membres de comités ont engagé avec les intervenants, au besoin, et ont traité les griefs et les appels. Ces activités sont décrites en détail tout au long du présent rapport et compilées dans la section Réalisations (page 11). Tous les membres des comités de travail et des conseils de gestion, représentant les deux parties, s'acquittent de leurs responsabilités au sein du CNM en plus de leurs rôles professionnels réguliers. J'exprime ma gratitude pour leur engagement et leur dévouement sans failles au nom de l'ensemble de la fonction publique fédérale. De plus, je tiens à reconnaître le personnel et les conseillères des comités du Secrétariat du CNM, dont le dévouement à l'excellence est essentiel, et dont la capacité à aider et à soutenir est évidente dans l'efficacité des comités de travail et des conseils de gestion.

CONSULTATIONS

L'efficacité des consultations peut varier en fonction de nombreux facteurs et du sujet spécifique en question; cependant, il est essentiel d'assurer un dialogue constant. Notre objectif continu est de poursuivre des consultations significatives plutôt que de simples échanges de renseignements, et d'offrir un forum pour des discussions proactives et une mobilisation précoce, dans la mesure du possible. Au cours de la dernière année, divers sujets ont été présentés dans plusieurs domaines, visant à réaliser notre objectif de faciliter les consultations mixtes et de favoriser des discussions transparentes. Les présentations comprenaient un rapport du commissaire à l'équité salariale, des progrès relatifs au passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada, une mise à jour sur la modernisation de la Politique sur la sécurité et se sont terminées par le Rapport annuel de la Commission de la fonction publique, qui sert de point fort de l'année et encourage des discussions approfondies entre les intervenants. Ces événements favorisent un dialogue ouvert et une communication continue, offrant d'autres occasions de collaboration entre le CNM et ses partenaires.

COMMUNICATIONS / FORMATION ET SENSIBILISATION

Le Colloque du CNM de 2024 intitulé Valoriser la diversité : Cultiver une culture d'inclusion, d'équité et d'accessibilité dans la fonction publique fédérale a été tenu en septembre 2024 dans la région de la Capitale nationale aux cours deux jours. Les 109 participants inscrits ont collaboré pendant les séances et se sont vus offerts diverses occasions de réseautage pour participer à des discussions ouvertes concernant les questions actuelles et à venir touchant à la fois la partie patronale et la partie syndicale. L'importance du Colloque du CNM comme plateforme pour faciliter le réseautage, la formation et l'élaboration conjointe est indéniable.

L'intérêt pour les séances de formation de demi-journée sur les relations de travail du CNM était notamment élevé, dont 233 personnes y ont participé. Le succès, la préparation et la livraison de cette formation peuvent être attribués au dévouement sans failles des membres du personnel du CNM. Leur expertise est distincte au sein de la fonction publique, car ils traitent fréquemment des dossiers et participent aux audiences en fonction des deux perspectives des parties, leur permettant ainsi d'offrir un soutien équitable et impartial à toutes les personnes concernées.

RÉALISATIONS

- Achèvement de la révision périodique des Directives sur le service extérieur
- Achèvement de la révision périodique de la Directive sur les postes isolés et les logements de l'État
- Achèvement (partiel) de la révision périodique sur les éléments convenus de la Directive sur les voyages, les éléments restants renvoyés à une résolution par un tiers.

- Réception des propositions relatifs à la révision périodique de la Directive sur la prime au bilinguisme et le lancement de l'appel à la participation ou à l'abstention
- Lancement de l'appel à la présentation des propositions aux fins de la révision périodique de la Directive sur la réinstallation
- Lancement de l'appel à la présentation des propositions aux fins de la révision périodique de la Directive sur le réaménagement des effectifs

Alors que je termine ma deuxième année en tant que secrétaire générale, je demeure résolu à soutenir et à rehausser le travail et la réputation du CNM, et je me sens honoré d'être membre de cette organisation exceptionnelle, qui illustre l'importance de la collaboration entre les syndicats et la direction dans la fonction publique fédérale.

Je vous remercie de votre soutien au CNM.

Catharine Fraser
Secrétaire générale
Secrétariat du Conseil national mixte

MANDAT

du

Conseil national mixte

Créé en 1944, le **Conseil national mixte** (CNM) comprend maintenant dix-neuf (19) agents négociateurs de la fonction publique et cinq (5) employeurs comme membres. Les activités du Conseil ont une incidence directe sur la vie professionnelle de plus de 295 000 fonctionnaires représentés qui travaillent au sein de 89 ministères et organismes dans toutes les régions du Canada. Le CNM contribue au maintien de relations de travail efficaces et à la gestion des ressources humaines à plus d'un titre:

- en élaborant conjointement des conditions d'emploi auxquelles est assujettie toute la fonction publique et qui revêtent la forme de « directives du CNM »;
- en élaborant conjointement un régime de soins de santé offert à toute la fonction publique;
- en offrant une supervision/administration fiduciaire conjointe des régimes de soins de santé;
- en élaborant et en révisant les politiques en matière de santé et de sécurité au travail et en donnant des conseils et une direction aux ministères et organismes dans ce domaine;
- en réglant les griefs présentés par les fonctionnaires (liés aux directives du CNM) et les appels (en ce qui concerne les prestations de soins dentaires et d'assurance-invalidité);
- en offrant un lieu qui permet l'échange d'information, la consultation et l'élaboration conjointe sur d'autres politiques et initiatives (comme pour l'équité en matière d'emploi et les langues officielles);
- en parrainant d'autres activités destinées à tisser des liens forts entre les parties.

Le Conseil national mixte est la **tribune de choix pour l'élaboration conjoint, la consultation et l'échange d'information** entre le gouvernement, à titre d'employeur, et les agents négociateurs de la fonction publique.

Par l'entremise du Conseil national mixte, les parties travaillent ensemble de manière à résoudre les problèmes et à définir les conditions d'emploi s'appliquant à l'ensemble de la fonction publique. Les sujets abordés par le CNM comprennent les voyages en service commandé, la réinstallation, l'aide au transport quotidien, les postes isolés et les logements de l'État, le service extérieur, le réaménagement des effectifs, la prime au bilinguisme et les régimes de soins de santé de la fonction publique.

GOUVERNANCE

du

Conseil national mixte

Suivant les Statuts et le Règlement du CNM, les activités du **Conseil** sont régies officiellement dans le cadre de réunions trimestrielles de tous les employeurs et agents négociateurs participants. Les décisions du Conseil sont prises par consensus des parties patronales et syndicales. En ce qui concerne les directives du CNM, les membres participants donnent une force légale sans réserve aux décisions du Conseil en intégrant les nouvelles directives à leurs conventions collectives respectives.

Le **Comité exécutif** est composé de trois représentants de la partie patronale et de trois représentants de la partie syndicale, qui sont épaulés par un secrétaire pour chaque partie. Le Comité exécutif est habilité à agir pour le compte du Conseil dans l'administration des activités du CNM entre les réunions trimestrielles. Les décisions du Comité exécutif sont assujetties à la ratification officielle par le Conseil lors des réunions ordinaires de celui-ci. Le Conseil peut aussi déléguer son pouvoir décisionnel au Comité exécutif pour permettre que des mesures soient prises dans des délais raisonnables et de manière efficace.

Le **Secrétaire général** relève de la direction générale du Comité exécutif et il n'est membre ni du Conseil ni d'un Comité du CNM. Chacun leur tour, les parties patronale et syndicale nomment le Secrétaire général, qui dirige ensuite le secrétariat du CNM pendant cinq ans. Le **secrétariat du CNM**, qui agit sous la supervision du Secrétaire général, offre des services de soutien administratif et professionnel au Conseil ainsi qu'aux instances qui le composent.

Le travail quotidien du CNM est accompli par les nombreux représentants des parties qui agissent à titre de membres désignés des **Comités de travail**, des groupes de travail et des conseils de gestion du CNM. Ces diverses instances font rapport au Conseil par l'intermédiaire du Comité exécutif et mènent une vaste gamme d'activités qui sont déterminées à l'occasion par le Comité exécutif.

Pour en savoir plus sur le Conseil national mixte, veuillez consulter notre site Web!

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

CONSEIL NATIONAL MIXTE

COMITÉ EXÉCUTIF

Secrétaire générale
ET
Secrétariat du CNM

- Comité des voyages en service commandé
- Comité de la santé et de la sécurité au travail
- Comité pangouvernemental en matière de la santé et de la sécurité au travail
- Comité sur la réinstallation
- Comité des relations syndicales-patronales
- Conseil de gestion du Régime de soins dentaires
- Comité des Directives sur le service extérieur
- Comité des postes isolés et des logements de l'État
- Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi
- Comité des langues officielles
- Comité du réaménagement des effectifs
- Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité

MEMBRES DU CNM

Agents négociateurs

Alliance de la Fonction publique du Canada			Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (est)
Association canadienne des agents financiers			Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (ouest)
Association canadienne des employés professionnels			Fédération de la police nationale
Association canadienne du contrôle du trafic aérien, Unifor, section locale 5454			Fraternité internationale des ouvriers en électricité, section locale 2228
Association des chefs d'équipe des chantiers maritimes du gouvernement fédéral			Guilde de la marine marchande du Canada
Association des employés du Conseil de recherches			Institut professionnel de la fonction publique du Canada
Association des juristes de Justice			Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 104 (SCFP 104)
Association des pilotes fédéraux du Canada			Syndicat des agents correctionnels du Canada
Association des professeurs des collèges militaires canadiens			Unifor, section locale 2182
Association professionnelle des agents du service extérieur			

Employeurs

Agence canadienne d'inspection des aliments
Bureau du vérificateur général du Canada
Centre de la sécurité des télécommunications Canada
Conseil national de recherches Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

PARTIE PATRONALE

PRÉSIDENTE	**CAROLE BIDAL** Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
VICE-PRÉSIDENTE	**SHIRLEY CARRUTHERS** Affaires mondiales Canada
REPRÉSENTANTE	**HOLLY FLOWERS CODE** Agence des services frontaliers du Canada
SECRÉTAIRE	**LORNA SIFTON** Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

PARTIE SYNDICALE

CO- PRÉSIDENTE	**WANDA BOUDREAU** (décembre 2024 au présent) Association des chefs d'équipes des chantiers maritimes du gouvernement fédéral
	DANY RICHARD (jusqu'en décembre 2024) Association canadienne des agents financiers
VICE- PRÉSIDENTE	**SHARON DESOUSA** Alliance de la Fonction publique du Canada
REPRÉSENTANTE	**SEAN O'REILLY** (décembre 2024 au présent) Institut professionnel de la fonction publique du Canada
	JENNIFER CARR (jusqu'en décembre 2024) Institut professionnel de la fonction publique du Canada
SECRÉTAIRE	**ANDREA DEAN** Alliance de la Fonction publique du Canada

SECRÉTARIAT DU CNM

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	**CATHARINE FRASER** Secrétariat du Conseil national mixte
SÉCRÉTAIRE	**ELIZABETH SHUM** Secrétariat du Conseil national mixte

PRÉSIDENT(E)S

COMITÉS DE TRAVAIL

Comité des Directives sur le service extérieur	**Denis Trottier** Transports Canada
Comité des voyages en service commandé	**Jennifer Cruickshank** Pêches et Océans Canada
Comité des postes isolés et des logements de l'État	**Natalie Leblanc** Agriculture et Agroalimentaire Canada
Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi	**Toufic El-Daher** (Coprésident, décembre 2024 à mai 2025) Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants **Eddy Bourque** (Coprésident jusqu'en juillet 2024) Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada **Debbie Johnston Winker** (Coprésidente jusqu'en avril 2025) Agriculture et Agroalimentaire Canada
Comité de la santé et de la sécurité au travail	**Denis St-Jean** Alliance de la Fonction publique du Canada
Comité des langues officielles	**Patrick Vachon** Environnement et Changement climatique Canada
Comité sur la réinstallation	**Hasib Mamtaz** (avril 2024 au présent) Infrastructure Canada **Eric Saint-Onge** (jusqu'en avril 2024) Environnement et Changement climatique Canada
Comité pangouvernemental en matière de santé et de sécurité au travail	**Milton Dyck** Alliance de la Fonction publique du Canada **Charles Vézina** Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Comité des relations syndicales-patronales	**Justin Miller** (décembre 2024 au présent) Association des pilotes fédéraux du Canada **Wanda Boudreau** (jusqu'en décembre 2024) Association des chefs d'équipe des chantiers maritimes du gouvernement fédéral
Comité du réaménagement des effectifs	**Nancy Taillon** Bibliothèque et Archives Canada

CONSEILS DE GESTION

Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM)	**Dr. Martin Chartier**
Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité	**Patti Bordeleau**

RÉALISATIONS

Les divers comités de travail et conseils de gestion qui relèvent du contrôle du CNM ont continué de faire progresser les travaux qui leur ont été confiés par le Conseil. Le Conseil national mixte a eu la chance de profiter continuellement du travail acharné et du dévouement de ses membres. Chacun des comités de travail et conseils de gestion est formé de représentants compétents et expérimentés des agents négociateurs et de l'employeur. Dans les pages suivantes, vous trouverez un résumé de certaines des principales activités et réalisations accomplies par chaque comité de travail ou conseil de gestion pendant l'exercice 2024-2025.

RÉUNION DES COMITÉS ET CONSEILS

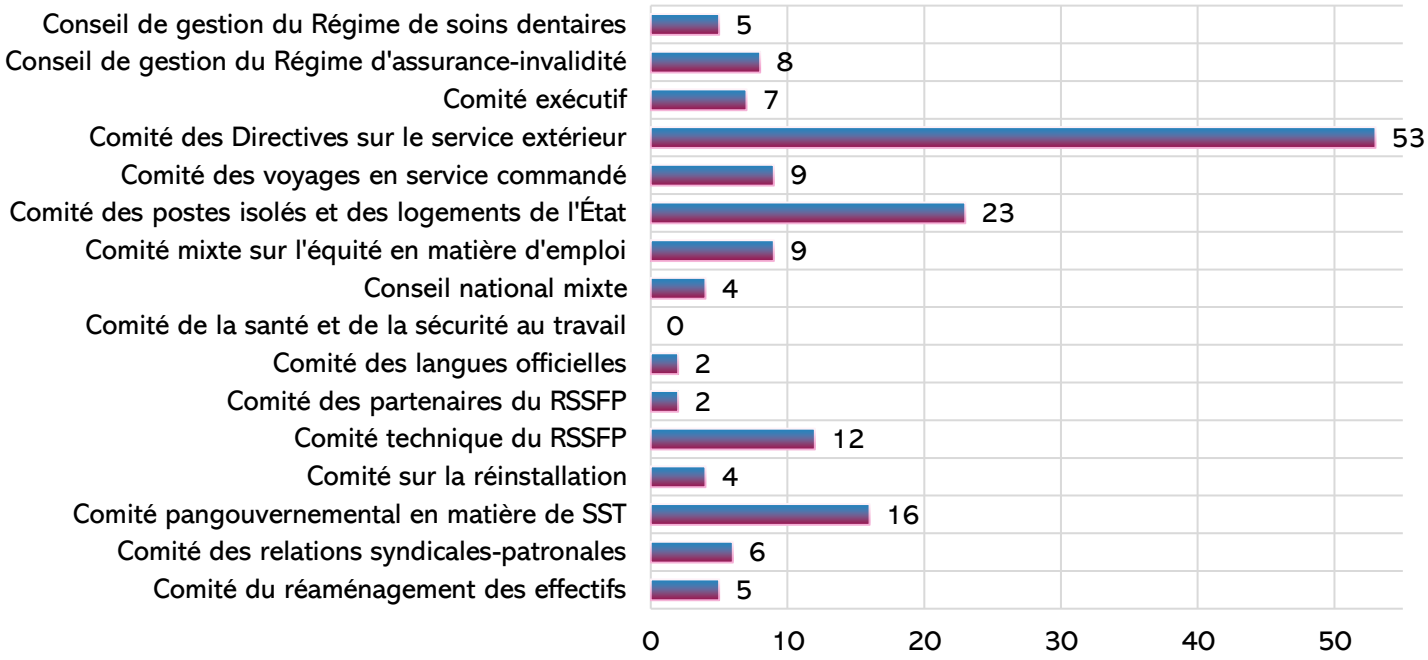

Le Secrétariat du CNM a connu une autre année chargée, où il a fourni un soutien professionnel, administratif et logistique afin d'organiser les réunions du Conseil, du Comité exécutif et des divers comités de travail et conseils de gestion. Au total, le Secrétariat a organisé **165** réunions au cours de l'exercice 2024-2025. Les réunions se sont déroulées en personne et en format virtuel et hybride.

Pour en savoir plus sur les divers comités de travail et les directives connexes, veuillez visiter le site Web du CNM!

GRIEFS ET APPELS

Les audiences de grief au dernier palier au CNM ont pour but de déterminer si un employé a été traité conformément à l'**esprit** de la directive. Les membres du comité du CNM de la partie patronale et de la partie syndicale travaillent en **collaboration** pour évaluer les faits et décider si la directive a été appliquée comme prévu. La procédure de règlement des griefs du CNM est un exemple de réussite d'un **mode substitutif de règlement des conflits** depuis plusieurs décennies. Au dernier palier, les griefs sont examinés sur la base « d'esprit », ce qui est distinct de la procédure de règlement des griefs régulière en vertu des conventions collectives.

GRIEFS EN 2024-2025

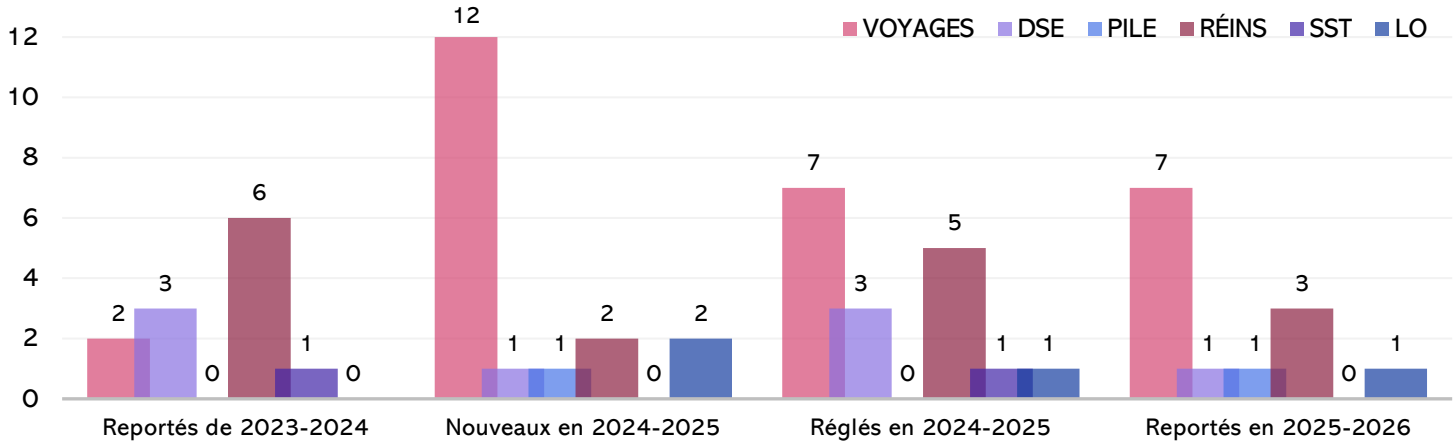

Pour l'exercice 2024-2025, **12** dossiers de grief avaient été reportés de l'exercice précédent, **18** nouveaux griefs ont été reçus et **17** griefs ont été traités. Les **13** griefs restants ont été reportés à l'exercice 2025-2026.

APPELS EN 2024-2025

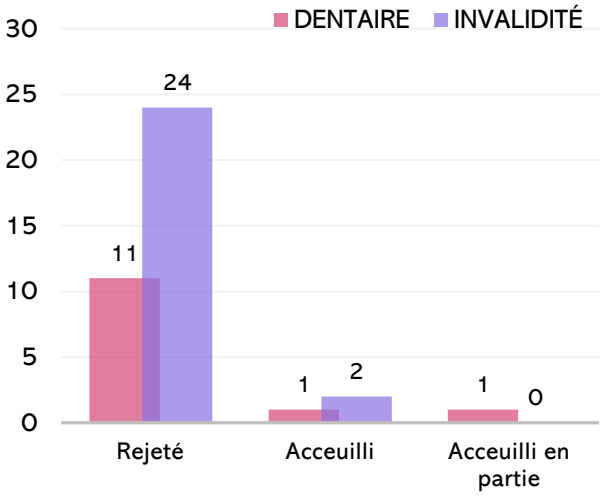

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) et le Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité ont entendu des appels concernant des cas liés au refus de prestations par les administrateurs des Régimes. Au cours de 2024-2025, **26** appels en matière d'invalidité et **13** appels en matière de soins dentaires ont été examinés par les conseils de gestion. Des détails supplémentaires concernant les activités des conseils figurent dans le rapport annuel de chaque conseil de gestion, qui peut être consulté sur le site Web du CNM.

COMITÉ DES DIRECTIVES SUR LE SERVICE EXTÉRIEUR

PRÉSIDENT : Denis Trottier

Les Directives sur le service extérieur (DSE) sont conçues afin de fournir un régime d'indemnités, de prestations et de conditions d'emploi qui, en combinaison avec le salaire, permettront aux ministères et organismes de recruter, de maintenir en poste et de déployer des employés qualifiés pour appuyer les programmes gouvernementaux à l'étranger. Les 36 DSE en vigueur à l'heure actuelle couvrent de nombreuses situations attribuables à la prestation de services à l'étranger, comme la Réinstallation (DSE 15), le Logement (DSE 25), les Indemnités scolaires (FSD 34), l'Indemnité de subsistance de poste (DSE 55) et l'Évacuation d'urgence et pertes (DSE 64).

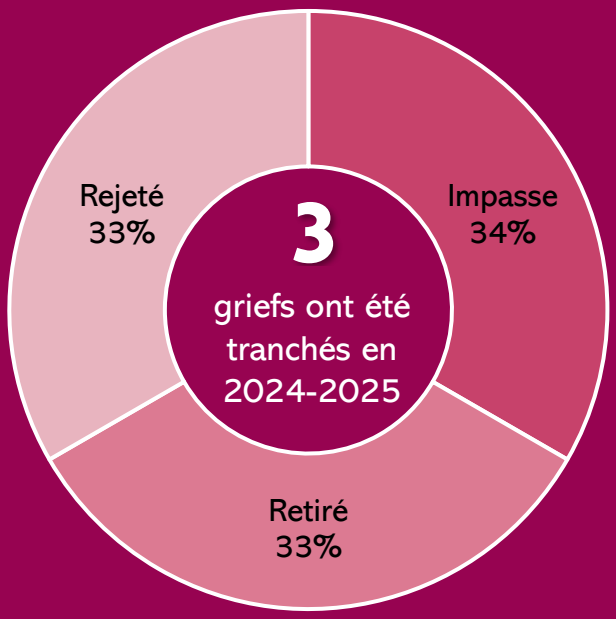

Pour voir les décisions sur les griefs qui se rattachent à ce comité, visitez notre site Web!

219 $ MILLIONS

ont été versée aux employés en poste à l'étranger en 2024-2025

ACTIVITÉS

Le principal objectif du Comité des DSE cette dernière année était la révision périodique des Directives sur le service extérieur. Le Comité s'est réuni 47 fois en 11 mois pour achever le processus de révision périodique. Les nouvelles directives ont été publiées sur le site Web du CNM le 4 mars 2025 et sont entrées en vigueur le 1er avril 2025. Pour de plus amples renseignements concernant les nouvelles directives, veuillez consulter les communiqués des DSE publiés sur le site Web du CNM : https://www.njc-cnm.gc.ca/communique/25/fr.

En plus de la révision périodique, le Comité s'est réuni six fois pour exercer ses fonctions régulières, qui comprenaient l'audition de deux griefs.

COMITÉ DES VOYAGES EN SERVICE COMMANDÉ

PRÉSIDENTE : Jennifer Cruickshank

Le Comité des voyages en service commandé examine la Directive sur les voyages et la Directive sur l'aide au transport quotidien et entend les griefs au dernier palier concernant ces instruments, lorsque le Comité exécutif l'exige.

Les principes énoncés dans ces directives ont été élaborés conjointement par les représentants syndicales et patronales du Conseil national mixte et constituent la pierre angulaire de la gestion des voyages en service commandé et servent à guider tous les employés et les gestionnaires dans la mise en place de pratiques de voyage justes, raisonnables et modernes dans toute la fonction publique. La Directive sur les voyages a pour objet de garantir un traitement juste aux fonctionnaires appelés à effectuer des voyages en service commandé, y compris la formation.

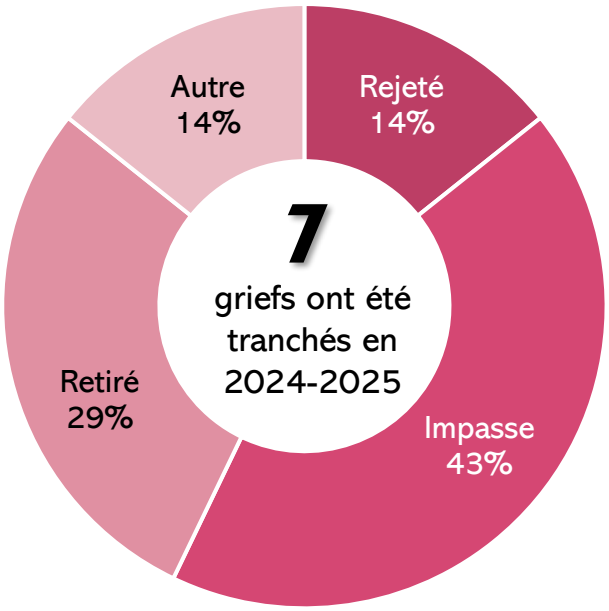

Pour voir les décisions sur les griefs qui se rattachent à ce comité, visitez notre site Web!

ACTIVITÉS

Le Comité des voyages en service commandé a consacré la plupart de ses neuf réunions au cours de la dernière année à la poursuite des activités d'élaboration conjointe liées à la révision périodique de la Directive sur les voyages, ainsi qu'à l'audition de cinq griefs. Le Comité a entendu des griefs liés aux frais de déplacement lors de la formation, aux frais de passeport, à l'hébergement et à l'indemnité d'aide au transport quotidien.

943,6 $ MILLIONS ont été versés pour les voyages en 2024-2025.

COMITÉ SUR LA RÉINSTALLATION

PRÉSIDENT : Hasib Mamtaz

Le Comité sur la réinstallation examine la Directive sur la réinstallation. Il entend aussi des griefs au dernier palier à cet égard, à la demande du Comité exécutif. La Directive sur la réinstallation du CNM vise à garantir le traitement équitable des fonctionnaires dont l'employeur autorise la réinstallation dans une nouvelle résidence principale à un nouveau lieu de travail régulier, conformément aux principes énoncés dans la Directive.

Le but est de réinstaller le fonctionnaire de la façon la plus efficace possible, en veillant à ce que le coût soit le plus raisonnable possible pour l'État et à ce que le processus engendre le moins possible de conséquences négatives pour le fonctionnaire, sa famille et les activités du ministère. La confiance, la souplesse, le respect, la valorisation des personnes et la transparence sont certains des principes fondamentaux qui sont les pierres angulaires de la Directive sur la réinstallation du CNM.

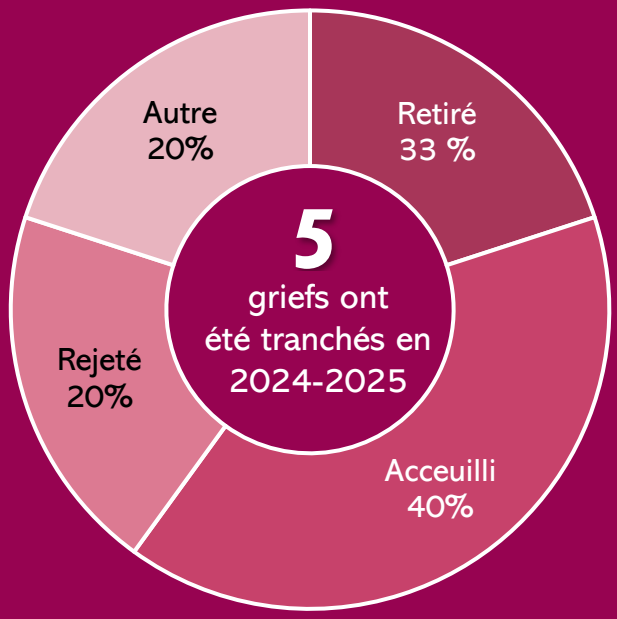

Pour voir les décisions sur les griefs qui se rattachent à ce comité, visitez notre site Web!

ACTIVITÉS

Au cours de l'année précédente, le Comité s'est réuni quatre fois, abordant les griefs liés aux frais de réinstallation, à l'assurance prêt-hypothécaire et aux indemnités.

Le Comité a accueilli Hasib Mamtaz en tant que nouveau président, à la suite du départ d'Eric Saint-Onge.

Le Comité continue de travailler à la résolution des griefs non réglés et se réjouit d'être chargé de la révision périodique de la Directive sur la réinstallation, prévue pour 2025.

COMITÉ DES POSTES ISOLÉS ET DES LOGEMENTS DE L'ÉTAT

PRÉSIDENTE :
Natalie Leblanc

La Directive sur les postes isolés et les logements de l'État a pour but de faciliter le recrutement et le maintien en poste du personnel qui assure l'exécution des programmes du gouvernement à des endroits isolés. Ses dispositions sont conçues de manière à compenser une partie des coûts qui sont plus élevés et à mettre en lumière les défis au fait de vivre et de travailler à un poste isolé. Elle décrit également le traitement réservé aux employés qui louent un logement de l'État.

Pour voir les décisions sur les griefs qui se rattachent à ce comité, visitez notre site Web!

47,5 $ MILLIONS

ont été versés aux employés travaillant dans des postes isolés en 2024-2025

ACTIVITÉS

Au cours de la dernière année, le Comité s'est réuni six fois, avec 17 réunions supplémentaires concentré sur l'élaboration conjointe pour la révision périodique. L'élaboration conjointe a été achevée et la nouvelle directive est entrée en vigueur le 1er juin 2025. Un communiqué et une foire aux questions ont également été publiés sur le site Web du CNM le 1er mai 2025. Le Comité a continué d'approuver des mises à jour périodiques aux différents taux d'indemnité.

COMITÉ DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉSIDENT :
Patrick Vachon

Le Comité des langues officielles examine la Directive sur la prime au bilinguisme et entend les griefs au dernier palier à cet égard, à la demande du Comité exécutif. Le Comité révise également les politiques sur les langues officielles dans la fonction publique et discute de questions que ces politiques soulèvent. La Directive a pour objet d'énoncer les conditions selon lesquelles les employés peuvent devenir admissibles à la prime au bilinguisme.

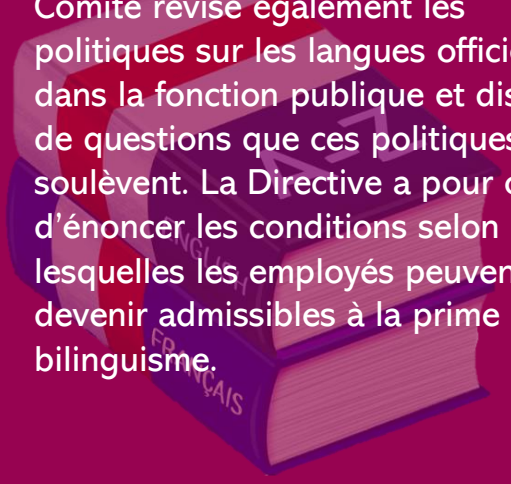

ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni deux fois et a entendu un grief. Le Comité a été consulté par le Centre d'excellence en langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au sujet des Lignes directrices pour une détermination objective des exigences linguistiques des postes. Le Comité a engagé des discussions avec le Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi afin de collaborer sur les questions d'intérêt mutuel. La Commission de la fonction publique a également communiqué avec le Comité pour une consultation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus d'embauche. Le Comité est dans l'attente de la lettre de mandat du Comité exécutif pour entamer les activités d'élaboration conjointe pour la révision périodique de la Directive sur la prime au bilinguisme.

COMITÉ MIXTE SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

COPRÉSIDENT(E)S :
Debbie Johnston Winker
et Toufic El-Daher

Le Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi (CMEME) offre un forum national qui comprend le Secrétariat du Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, les agents négociateurs et les représentants ministériels. Le CMEME sert de véhicule au CNM pour l'analyse de l'équité en matière d'emploi et de la diversité et fournit au CNM des commentaires liés à l'équité en matière d'emploi et à la diversité, ainsi que des conseils et des recommandations portant sur les politiques et les pratiques émergentes dans la fonction publique fédérale.

ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni neuf fois cette année, consultant ainsi la Commission de la fonction publique et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur des initiatives en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Les sujets clés comprenaient la représentation dans les nominations intérimaire, les évaluations de langue seconde, l'étude sur la communauté exécutive noire dans la fonction publique fédérale, et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le recrutement. Le Comité a fourni des commentaires sur l'accessibilité, les mesures d'adaptation en matière de travail hybride et la modernisation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

COMITÉ PANGOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

COPRÉSIDENTS :
Milton Dyck et Charles Vézina

Le Comité pangouvernemental en matière de santé et de sécurité au travail (CPMSST) a pour rôle de participer à la préparation et à l'examen de l'ensemble des politiques et des programmes de santé et de sécurité au travail (SST) qui sont élaborés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, et de toutes les questions qui s'y rapportent. En outre, il donne des conseils et imprime une direction aux comités d'orientation des ministères et des organismes.

ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni sept fois au cours de 2024-2025 et a reçu des mises à jour régulières du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, ainsi que du Comité mixte sur les mécanismes de soutien en santé mentale. Le Groupe de travail sur les outils de prévention du harcèlement et de la violence s'est réuni neuf fois pour continuer à développer des ressources et des documents afin d'aider les ministères, les organismes et les comités d'orientation. Ce dernier a publié deux guides, pour aider les employés et les gestionnaires à s'y retrouver dans le *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail* au moyen d'un communiqué sur le site Web du CNM. Au total, CPMSST a publié sept communiqués cette année, qui sont disponibles sur la page Web des communiqués du CPMSST du site Web du CNM : https://www.njc-cnm.gc.ca/communique/35/fr

COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

PRÉSIDENT : Denis St-Jean

La Directive sur la santé et la sécurité au travail du CNM contient des améliorations apportées à la partie II du Code canadien du travail (le Code). La Directive vise également à compléter les programmes de santé et sécurité au travail (SST) en vigueur dans la fonction publique fédérale. Tout comme les dispositions législatives, elle doit être considérée comme la norme minimale que le programme de SST d'un employeur donné peut dépasser.

ACTIVITÉS

Le Comité a reçu un grief lié aux frais d'examen médical, qui a été retiré.

COMITÉ DU RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

PRÉSIDENTE :
Nancy Taillon

Le Comité de réaménagement des effectifs (RDE) examine la Directive sur le RDE et recommande les modifications à y apporter. Il attend également les griefs, à cet égard, à la demande du Comité exécutif. À l'exception des renvois aux syndicats et au CNM, cette Directive s'appliquera aussi intégralement à tous les employés nommés pour une période indéterminée qui sont exclus ou non représentés.

ACTIVITÉS

Au cours de la dernière année, le Comité s'est réuni cinq fois et s'est concentré sur le renforcement de sa gouvernance en mettant au point les mises à jour de son mandat. Le Comité a reçu une présentation de la Commission de la fonction publique (CFP) sur les modifications apportées à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et leur incidence sur les personnes prioritaires, et a continué à examiner régulièrement les rapports mensuels sur les populations prioritaires de la CFP. Le Comité a proposé une révision de l'appendice D de la Directive sur le réaménagement des effectifs pour remédier à l'omission du groupe 2 en ce qui concerne les exonérations de pension. Le Comité a également commencé les préparatifs pour la prochaine révision périodique de la Directive.

COMITÉ DES RELATIONS SYNDICALES-PATRONALES

PRÉSIDENT :
Justin Miller

Le Comité des relations syndicales-patronales (RSP) formule des recommandations sur la formation, et planifie et organise des colloques syndicaux-patronaux, ainsi que des activités d'apprentissage et de réseautage.

ACTIVITÉS

Le Comité des RSP s'est réuni six fois au cours de l'année. Le Colloque du CNM de 2024 s'est tenu à Ottawa, en Ontario en septembre 2024 et a été bien accueilli. L'ordre du jour a été élaboré conjointement et les intervenants ont été soigneusement choisis par le Comité des RSP. Après la clôture du Colloque de 2024, le Comité s'est attelé à l'élaboration des activités de réseautage et d'apprentissage pour 2025. Le Comité continue également de superviser le programme de formation conjoint pour les nouveaux membres et présidents, et une telle séance a été organisée pendant la période visée par le rapport.

CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME DE SOINS DENTAIRES

PRÉSIDENT : Dr. Martin Chartier

213 $ MILLIONS

en réclamations ont été versés en vertu du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) en 2024

Le Conseil de gestion du Régime de soins dentaires (Partie du CNM) est responsable de l'administration générale du Régime de soins dentaires (Régime), du règlement des plaintes des membres concernant l'admissibilité au Régime ou des différends avec l'administrateur, Canada Vie, concernant les demandes de remboursement, du contrôle du rendement de l'administrateur en ce qui a trait au règlement des demandes de remboursement et de la formulation de modifications au Régime.

ACTIVITÉS

Le Conseil est demeuré actif dans l'examen des appels, la surveillance du Régime et les suivis des négociations. Un total de 13 appels ont été examinés, portant sur des affaires telles que les couronnes, les traitements orthodontiques, la coordination des prestations et la couverture pour les personnes à charge. La plupart des appels ont été rejetés conformément aux limitations du Régime, un a été accueilli et un a été accueilli en partie. L'« Examen du Régime de 2022 » est demeuré un point à l'ordre du jour permanent, alors que le Conseil poursuivait les discussions avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada concernant la mise en œuvre de la décision arbitrale de l'Alliance de la fonction publique du Canada et poursuivait les discussions sur les points en suspens. Les membres du Conseil ont assisté à trois conférences de l'International Foundation of Employee Benefit Plans pour une formation continue sur les normes et les tendances de l'industrie.

CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE-INVALIDITÉ

PRÉSIDENTE : Patti Bordeleau

496,3 $ MILLIONS

en réclamations ont été versés en vertu du Régime d'assurance-invalidité en 2024

Le Conseil de gestion du Régime d'assurance-invalidité est responsable de l'ensemble de la gestion administrative et financière du Régime d'assurance invalidité (Régime), y compris la révision du contrat d'assurance, la révision de toute entente financière ou entente de service, l'état financier du Régime, les services offerts par l'assureur, et les frais d'administration.

ACTIVITÉS

Le Conseil s'est réuni régulièrement pour examiner 26 appels, dont la grande partie a accueilli les décisions de Sun Life (SL) de refuser des prestations en se basant sur des renseignements médicaux qui n'appuyaient pas une conclusion d'une incapacité totale ou d'une incapacité totale continue ou en raison de conditions préexistantes et du délai de prescription. Le Conseil a reçu plusieurs présentations de SL, y compris leurs résultats financiers de 2023 et de 2024, les statistiques de demandes et les procédures d'arbitrage de griefs. Le Conseil a exprimé des préoccupations concernant les retards d'appel, les délais de prescription et a soumis des notes au Comité exécutif décrivant des recommandations et des solutions possibles pour traiter l'arriéré des appels. Les membres du Conseil ont également participé à une séance d'une journée complète au siège social de SL pour approfondir leur compréhension du processus de demande et de demeurer informer au sujet des initiatives de SL.

RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

COMITÉ DES PARTENAIRES DU RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Comité des partenaires du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) surveille, analyse et présente des recommandations conjointes concernant tous les aspects du RSSFP. Le Comité surveille et formule également des recommandations conjointes sur tous les enjeux pouvant toucher indirectement ou directement le RSSFP, tels que les changements dans l'industrie des soins de santé, les tendances des régimes d'avantages sociaux des soins de santé offerts par l'employeur, les modifications des politiques provinciales et territoriales en matière de soins de santé, ou des progrès dans la technologie médicale et pharmaceutique. Au cours de l'année, le Comité s'est réuni deux fois. Le Comité a discuté des dispositions du RSSFP et des niveaux de service de l'administrateur du RSSFP.

COMITÉ TECHNIQUE DU RÉGIME DE SOINS DE SANTÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le Comité technique du Régime de soins de santé de la fonction publique soutien le Comité des partenaires du RSSFP dans l'accomplissement de son mandat. Ce faisant, il surveille, analyse et formule des recommandations conjointes sur certains aspects du RSSFP, conformément aux directives du Comité des partenaires du RSSFP.

Le Comité s'est réuni douze fois au cours de l'année pour recevoir des mises à jour et discuter du rendement de l'administrateur du RSSFP et des dispositions du RSSFP.

806 086

participants au Régime en date du 31 décembre 2024 (une augmentation de 1,6 % par rapport à 2023)

2,075 $ MILLIARD

montant total des règlements effectués en 2024 (une augmentation de 7,9 % par rapport à 2023)

5,8

jours ouvrables, qui correspond au délai moyen de traitement des demandes pour les demandes sur papier en 2024 (par rapport à 7,6 jours ouvrables en 2023)

1,33 $ MILLIARD

montant total payé pour les médicaments d'ordonnance en 2024 (cela représentait 64,4 % du total des règlements effectués)

143 756

La moyenne des demandes traitées quotidiennement (y compris les demandes présentées sur papier, les demandes électroniques soumis par les pharmacies et les demandes électronique soumis par les membres)

SESSIONS DE FORMATION

Au cours de l'exercice 2024-2025, le Secrétariat du CNM a organisé sept séances de formation au total, dont une à l'intention des nouveaux membres et présidents du CNM, et six à l'intention des praticiens des relations de travail. Le Secrétariat du CNM a modifié son calendrier de formation, qui comprend désormais des séances de formation virtuelles à l'automne et des séances de formation en personne au printemps. En plus de la formation offerte en ligne et à Ottawa, en Ontario, le Secrétariat a également organisé une séance de formation à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Au cours de la dernière année, le Secrétariat a offert de la formation à un total de **233** participants, provenant à la fois de la partie patronale et de la partie syndicale.

FORMATION À L'INTENTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CNM :

FORMATION CONJOINTE

Ces séances de formation ont donné aux nouveaux membres et président(e)s de comités un aperçu des principes, du mandat, de l'incidence et de la structure du CNM. La formation a également traité des principales activités du CNM, comme le processus de révision périodique, la procédure des griefs du CNM et les demandes d'interprétation. La formation a aussi expliqué en détail les rôles et les responsabilités des membres.

FORMATION POUR LES PRATICIENS DES RELATIONS DE TRAVAIL:

DÉMYSTIFIER LA PROCÉDURE DES GRIEFS DU CNM

Ces séances de formation ont permis aux participants d'avoir un aperçu général de la structure de gouvernance du CNM et de l'incidence des directives du CNM sur la fonction publique. Ces séances visaient aussi à clarifier la procédure des griefs du CNM en présentant une explication détaillée de l'ensemble des étapes de la procédure, pour aider la communauté des relations de travail à se préparer aux audiences de grief du CNM.

Pour consulter le calendrier des formations pour 2025 et vous inscrire à une session, rendez-vous sur le site web du CNM!

COMMUNICATIONS ET PRISE DE CONTACT

https://www.njc-cnm.gc.ca/fr

638 681

utilisateurs ont consulté le site Web en 2024-2025. Le site Web a été consulté dans le monde entier, mais principalement au Canada. Les six pays qui ont le plus consulté notre site Web en 2024-2025 sont :

1. **Canada** – 584 459 utilisateurs
2. **États-Unis** – 25 544 utilisateurs
3. **Royaume-Uni** – 3 130 utilisateurs
4. **France** – 1991 utilisateurs
5. **Inde** – 1 563 utilisateurs
6. **Allemagne** – 1 523 utilisateurs

Cliquez ici pour lire les

RÉSUMÉS DES DÉCISIONS DE GRIEF

des différents comités de travail du CNM ! Effectuez vos recherches par numéro de décision, par mots-clés, par nom de comité et par date.

1,5 MILLIONS

Le nombre total de séances pendant 2024-2025. Les cinq pages Web les plus consultées étaient :

1. **Directive sur les voyages, Appendice D** (666 000 visites)
2. **Directive sur les voyages, Appendice C** (619 000 visites)
3. **Directive sur les voyages** (402 000 visites)
4. **Directive sur les voyages, Appendice B – Taux par kilomètre** (331 000 visites)
5. **Taux et indemnités du CNM** (287 000 visites)

Cliquez ici pour télécharger

l'Application Web progressive du CNM

pour consulter les points populaires et les renseignements importants affichés sur notre site Web, même sans accès à Internet.

CALENDRIER ANNUEL DE PLANNIFICATION

2025-2026

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
Continu	**Révision périodique de la Directive sur la réinstallation**	Continuer la révision périodique de la Directive sur la réinstallation au cours de l'exercice 2025-2026.	Que l'élaboration conjointe de la Directive sur la réinstallation sera amorcée au cours de l'exercice 2025-2026.	• Les secrétaires des parties effectueront la compilation des propositions et les transmettront à la secrétaire générale • Le Secrétariat du CNM examinera les propositions et préparera la lettre d'appel à la participation ou l'abstention • Le Secrétariat du CNM recevra les résultats de la lettre d'appel à la participation ou l'abstention et en rendra compte au Comité exécutif • Le Comité sur la réinstallation suivra une formation sur les procédures de l'élaboration conjointe et de la révision périodique • Le Comité exécutif examinera les résultats de la lettre d'appel à la participation ou l'abstention • La conseillère aux comités du CNM travaillera avec le Comité sur la réinstallation afin de consulter conjointement les propositions qui leur ont été renvoyées par le Comité exécutif	*T2* – Le Secrétariat du CNM examinera les résultats de la lettre d'appel aux propositions et enverra la lettre d'appel à la participation ou l'abstention *Fin du T2* – Le Comité sur la réinstallation suivra une formation sur les procédures de l'élaboration conjointe et de la révision périodique *Fin du T2* – Le Comité exécutif examinera les résultats de la lettre d'appel à la participation ou l'abstention et reverra la révision périodique de la Directive sur la réinstallation au Comité sur la réinstallation pour l'élaboration conjointe *T3 à T4* – Le Comité sur la réinstallation commencera le processus d'élaboration conjointe
Continu	**Révision périodique de la Directive sur le réaménagement des effectifs**	Continuer la révision périodique de la Directive sur le réaménagement des effectifs au cours de l'exercice 2025-2026.	Que l'élaboration conjointe de la Directive sur le réaménagement des effectifs sera amorcée au cours de l'exercice 2025-2026.	• Les secrétaires des parties effectueront la compilation des propositions et les transmettront à la secrétaire générale • Le Secrétariat du CNM examinera les propositions et préparera la lettre d'appel à la participation ou l'abstention • Le Secrétariat du CNM recevra les résultats de la lettre d'appel à la	*T2* – Le Secrétariat du CNM examinera les résultats de la lettre d'appel aux propositions et enverra la lettre d'appel à la participation ou l'abstention *Fin du T2* – Le Comité RDE suivra une formation sur les procédures d'élaboration

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
				participation ou l'abstention et en rendra compte au Comité exécutif • Le Comité sur le réaménagement des effectifs une formation sur les procédures de l'élaboration conjointe et de la révision périodique • Le Comité exécutif examinera les résultats de l'appel à la participation ou l'abstention • La conseillère aux comités du CNM travaillera avec le Comité sur le réaménagement des effectifs (RDE) afin de consulter conjointement les propositions qui leur ont été renvoyées par le Comité exécutif	conjointe et de révision périodique *Fin du T2* – Le Comité exécutif examinera les résultats de la lettre d'appel à la participation ou l'abstention et reverra la révision périodique de la Directive sur le réaménagement des effectifs au Comité RDE pour l'élaboration conjointe *T3 à T4* – Le Comité RDE commencera le processus d'élaboration conjointe
Continu	**Directive sur la prime au bilinguisme**	Continuer la révision périodique de la Directive sur la prime au bilinguisme au cours de l'exercice 2025-2026.	Que le Comité des langues officielles (LO) amorcera l'élaboration conjointe de la Directive sur la prime au bilinguisme au cours de l'exercice 2025-2026.	• Le Secrétariat du CNM doit communiquer avec l'arbitre pour conclure le règlement par un tiers • Les secrétaires des parties effectueront la compilation des propositions et les transmettront à la secrétaire générale • Le Secrétariat du CNM examinera les résultats de l'arbitrage et réémettra l'appel à la participation ou l'abstention • Le Secrétariat du CNM recevra les résultats de la lettre d'appel à la participation ou l'abstention et en rendra compte au Comité exécutif • Le Comité LO suivra une formation sur les procédures de l'élaboration conjointe et de révision périodique	*T2* – Arbitrage Les échéances ci-dessous doivent être déterminées (à déterminer), en fonction des résultats de l'arbitrage *À déterminer* – Le Secrétariat du CNM examinera les résultats de l'arbitrage et renverra la lettre d'appel à la participation ou l'abstention *À déterminer* – Le Comité LO suivra une formation sur les procédures d'élaboration conjointe et de révision périodique *À déterminer* – Le Comité exécutif examinera les résultats de l'appel à la participation ou

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
				• Le Comité exécutif examinera les résultats de l'appel à la participation ou l'abstention • La conseillère aux comités du CNM travaillera avec le Comité LO afin de consulter conjointement les propositions qui leur ont été renvoyées par le Comité exécutif	l'abstention révisé et renverra la révision périodique de la Directive sur la prime au bilinguisme au Comité des LO pour l'élaboration conjointe *À déterminer* – Le Comité LO commencera le processus d'élaboration conjointe
Continu	**Révision périodique de la Directive sur les voyages**	Compléter la révision périodique de la Directive sur les voyages au cours de l'exercice 2025-2026.	Que les résultats de la résolution par un tiers soient reçus et que le Comité des voyages en service commandé aura élaboré des documents de soutien pour publication au cours de l'exercice 2025-2026.	• Le Secrétariat du CNM publiera la première partie de la nouvelle Directive sur les voyages une fois approuvée par le président, Conseil du Trésor • Le Secrétariat du CNM doit communiquer avec l'arbitre pour conclure le règlement par un tiers • Le Comité des voyages en service commandé doit finaliser la rédaction de la deuxième partie de la Directive sur les voyages et des documents pertinents aux fins de publication	*T1* – Sous réserve d'approbation du président, Conseil du Trésor, nouvelle directive à élaborer aux fins de publication *T2* – Arbitrage Les échéances ci-dessous doivent être déterminées (à déterminer), en fonction des résultats de l'arbitrage *À déterminer* – Le Comité des voyages en service commandé doit finaliser la rédaction de la deuxième partie de la Directive sur les voyages et des documents pertinents aux fins de publication *À déterminer* – Le Comité exécutif recevra le rapport final et les documents pertinents
Continu	**Révision périodique de Directive sur les postes isolés et les**	Publier la nouvelle Directive sur les PILE un mois avant la date d'entrée en	Que la nouvelle Directive sur les PILE et tous les documents pertinents seront	• Conseillère aux comités du CNM doit continuer à travailler avec le Comité sur les PILE afin de compléter le contrôle de qualité de la nouvelle Directive sur les PILE et	*T1* – Comité sur les PILE complétera le contrôle de qualité de la nouvelle Directive sur les PILE et des documents

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
	logements de l'État (PILE)	vigueur du 1er juin 2025.	publiés d'ici le 1er mai 2025.	des documents pertinents aux fins de publication • Le Secrétariat du CNM publiera la nouvelle Directive sur les PILE et les documents pertinents	pertinents aux fins de publication *T1* – Nouvelle directive à élaborer aux fins de publication
Continu	**Activités de réseautage et de sensibilisation du CNM**	Continuer de promouvoir le CNM et ses initiatives au moyen de diverses activités de réseautage et d'apprentissage.	Que le Comité des relations syndicales-patronales (RSP) continuera d'explorer et d'utiliser les occasions de promouvoir le CNM et de mettre au point des événements pour soutenir les objectifs du CNM.	• Coordonner et élaborer conjointement le réseautage et/ou les activité d'apprentissage avec les partenaires • Déterminer le lieu du Colloque de 2026 • Commencer à élaborer le contenu du Colloque de 2026	*T1 à T4* – Élaborer des activités de réseautage et/ou d'apprentissage *T2 à T3* – Rechercher et déterminer le lieu du Colloque de 2026 *T3 à T4* – Élaborer le contenu du Colloque de 2026
Continu	**Échange d'information/ Consultations/ Élaboration conjointe** ***Réunions du Conseil***	Veiller à ce que les réunions du Conseil soient maximisées en planifiant 2 ou 3 consultations/ séances de partage d'informations pertinentes par réunion. Échanger l'information pertinente en temps opportun entre les réunions du Conseil. Faciliter les séances de consultation et d'élaboration conjointe des	Les membres du Conseil considéreront que les réunions sont profitables tant en ce qui concerne le contenu que le réseautage. Les président(e)s des comités joueront un rôle plus actif, au nom de leur comité, en matière de communication des succès, des défis et des questions cruciales. Les membres du Conseil bénéficieront	• La secrétaire générale continuera de rencontrer tous les président(e)s de comité au besoin • Communication continue avec l'équipe de diffusion de la Commission de la fonction publique en ce qui concerne la consultation avec le Conseil • Communication continue avec le Conseil des RT et le Conseil des RH pour déterminer si des consultations qui découlent de conversations lors de ces rencontres devraient être portées à l'attention du CNM • La secrétaire générale continuera de chercher des occasions pour sensibiliser au sujet du CNM	*T1 à T4* – Communication continue avec l'équipe de diffusion de la CFP et du Conseil des RT/RH *T1à T4* – La secrétaire générale rencontrera tous les président(e)s de comité *T1 à T4* – Échange d'information

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
		membres et des intervenants en dehors des réunions trimestrielles du Conseil.	de renseignements opportuns sur les consultations, les directives et les initiatives.		
Continu	**Échange d'information/ Consultations/ Élaboration conjointe** ***Sous-comités des Comités de travail***	Faciliter les travaux des comités de travail du CNM lorsqu'ils seront priés d'échanger de l'information, de tenir des consultations ou de procéder aux consultations conjointe.	Les sous-comités, lorsqu'ils seront établis, se réuniront pour traiter des questions renvoyées par leurs comités de travail respectifs. Les sous-comités feront état de leur progrès et de leurs consultations aux comités de travail. Cela pourrait comprendre l'élaboration d'outils de formation ou de référence, de plans d'action recommandés et d'autres domaines de consultation. Sous-comités actifs au début de 2025-2026: • Le Groupe de travail sur les outils de prévention du harcèlement et de la violence (PVH) du Comité pangouvernemental en matière de santé	• Continuer de rencontrer les intervenants et les experts en la matière pour informer les travaux des sous-comités • Continuer de faire part des résultats aux comités de travail • Formuler des recommandations éclairées à l'intention des comités de travail	*T1 à T4* – Échange d'information continu, consultation et élaboration conjointe avec les intervenants *T1 à T4* – Rapports réguliers aux comité(s) de travail

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
			et de sécurité au travail (CPMSST) • Sous-comité du CPMSST sur le Changement climatique		
Continu	**Communications sensibilisation** ***Allocutions***	Continuer d'accroître la visibilité du Conseil national mixte à titre de forum d'échange d'information, de consultation et d'élaboration conjointe au moyen d'allocutions ou de salons professionnels et d'autres moyens connexes.	Continuer de faire des présentations au Conseil des RT et aux autres organismes intéressés (agents négociateurs, établissements d'enseignement, salons professionnels, etc.) sur le rôle du CNM et sa valeur.	• Présentation à divers conseils fédéraux, sur demande • Rester en contact avec le Conseil des RT et les conseils régionaux fédéraux • Réitérer aux réunions du Conseil que les présentations sur le rôle et la structure du CNM peuvent être fournies aux intervenants intéressés • Identifier les opportunités pour la secrétaire générale de s'engager auprès de la communauté	*T1 à T4* – Fournir des présentations aux conseils fédéraux *T1 à T4* – Évaluer les possibilités à mesure qu'elles se présentent
Continu	**Communications sensibilisation** ***Présence en ligne et dans les médias sociaux***	Continuer de promouvoir la sensibilisation au sujet du CNM et de ses activités en augmentant sa présence en ligne et dans les médias sociaux.	Tirer profit du site Web pour accroître l'échange d'information. S'assurer que le site Web est entretenu et soutenu tout au long de l'année.	• La secrétaire générale donnera des mises à jour régulières sur la présence en ligne et dans les médias sociaux. • Documents clés à afficher au cours de l'exercice financier	*T1 à T4* – La secrétaire générale présentera des mises à jour régulières *T1 à T4* – Promouvoir les activités du CNM
Continu	**Formation** ***Conseillers(ères) en relations de travail***	Donner une formation portant spécifiquement sur le CNM aux conseillers(ères) en	Il est attendu que cette formation permettra de diminuer les objections, en plus d'améliorer la qualité	• Continuer de cerner les besoins au niveau de la formation • Évaluer les ressources au Secrétariat du CNM pour offrir des formations sur demande (c.-à-d. le budget, les	*T1* – Tenir des séances en personne en français et en anglais dans la région de la capitale nationale

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
		relations de travail et aux cadres chargés de répondre aux griefs du CNM. Donner des séances de formation visant à préparer les conseillers(ères) en relations de travail pour les audiences au dernier palier du CNM. Continuer à moderniser et à mettre à jour la formation et les outils afin de maximiser l'apprentissage et l'expérience globale des participants. Les formations seront offertes selon la demande.	des présentations données aux comités de travail et, par conséquent, de réduire le nombre d'impasses. Il est également prévu qu'une formation supplémentaire permettra de combler une lacune dans la formation en Relations de travail pour ceux qui servent la fonction publique fédérale et/ou représentent les employés de la fonction publique fédérale.	priorités, la disponibilité du personnel) • Revoir le matériel de formation sur une base régulière d'après les commentaires obtenus par les sondages de rétroaction • Développer un deuxième module de formation pour les praticien(ne)s des Relations de travail plus expérimentés, avec un accent accru sur les griefs complexes et les études de cas	*T1* – Mettre à l'essai le deuxième module de formation et solliciter les commentaires des participants *T2* – Examiner les commentaires des participants et finaliser le deuxième module de formation *T3* – Tenir des séances de formation virtuelles en français et en anglais *T3* – Lancer officiellement et promouvoir le deuxième module de formation *T4* – Examiner la rétroaction et adapter le matériel de formation, au besoin *T1 à T4* – Évaluer si des séances supplémentaires doivent avoir lieu
Continu	**Formation** ***Membres des comités de travail***	Continuer la tenue d'une séance de formation au moins une fois par année afin de permettre aux nouveaux membres des comités de comprendre la	Il est prévu que les membres des comités seront plus en confiance quant à leur rôle et leur autorité, et qu'ils obtiendront des outils qui leur permettront davantage d'établir un consensus, tant dans le cadre des	• Évaluer le roulement des membres des comités en septembre • Tenir des séances de formation selon les besoins	*T1 à T2* – Évaluer le roulement des membres de comités *T3 ou T4* – Tenir une séance de formation conjointe *T4* – Fournir d'autres formations selon le besoin

AFFAIRES NOUVELLES OU COURANTES DE 2024-2025	PRIORITÉ	OBJECTIF	RÉSULTATS ATTENDUS	PROCHAINES ÉTAPES	CALENDRIER
		structure du CNM ainsi que leur rôle. Une évaluation de mi-année aura lieu pour déterminer s'il y a suffisamment de roulement dans les comités pour tenir la formation plus souvent.	griefs que du processus de révision périodique.		
Continu	**Formation** ***Membres des comités de travail – Révision périodique***	Donner une séance de formation aux membres des comités qui feront partie de la révision périodique au cours de l'exercice 2025-2026 afin de mieux les préparer. Les membres des comités recevront de l'information sur les étapes procédurales du processus de révision périodique.	Il est prévu que les membres des comités seront plus en confiance quant à leur rôle et qu'ils comprendront mieux la négociation basée sur les intérêts et les étapes du processus de révision périodique.	• Prévoir les dates de formation pour le Comité sur la réinstallation et le Comité RDE • Prévoir les dates de formation pour le Comité des LO une fois l'arbitrage terminé	*T2* – Fournir une formation au Comité sur la réinstallation et au Comité RDE *À déterminer* – Fournir une formation au Comité LO